

# Justice sociale et éducation préscolaire en Haïti :

## Obstacles à l'épanouissement de l'éducation préscolaire en Haïti

Dominique Hudicourt Riboul

Fondation Tîpa Tîpa, Port-au-Prince, Haïti

**Résumé :** Différents facteurs font obstacle à l'expansion de bonnes pratiques au préscolaire en Haïti. Ces facteurs sont à la fois institutionnels, sociaux et conjoncturels. Alors que d'année en année les écoles maternelles et les jardins d'enfants pullulent et continuent à se multiplier dans la capitale et les villes principales d'Haïti, il n'y a aucune norme officielle de fonctionnement pour le préscolaire. Le ministère de l'Éducation nationale ne régule pas ce secteur et chaque école fait à sa guise. Les jeunes enfants haïtiens qui souvent ne vont pas à une vraie école préscolaire arrivent à l'école primaire sans préparation.

Pour pallier cette situation, des classes préparatoires, appelées « classes préscolaires », sont créées à l'intérieur des écoles fondamentales. Les enseignants les moins bien préparés sont ceux qui enseignent dans ces « petites » classes. Ce sont ces maîtres fantomatiques qui vont tenter d'apprendre à lire à nos enfants dans une langue qui déjà leur est étrangère. La société, inconsciente du problème, donne en général peu d'attention à la condition difficile de ces jeunes citoyens, alors qu'en toute logique, ils se dirigent en majorité vers l'échec scolaire.



**Rezime :** Gen anpli faktè ki bloke devlopman bon pratik nan lekòl matènèl an Ayiti. Faktè sa yo, yo alafwa enstitisyonèl, sosyal epi yo depann de sityasyon yo. Poutan, chak ane anpil lekòl matènèl ak jaden danfan ap louvri epi yo kontinye miltipliyè nan kapital la ak gwo vil yo nan peyi a, san pa gen okenn estanda ofisyèl pou lekòl matènèl fonksyone. Ministè Edikasyon Nasyonan pa kontwole sektè sa a nan edikasyon an, konsa chak lekòl gen pwòp fason pa li pou enseye timoun. Jèn timoun ayisyen, ki souvan pa ale nan yon vrè lekòl matènèl, rantrè nan lekòl primè san preparasyon.

Pou korije sityasyon sa a, yo kreye Klas preparatwa ki pote non « lekòl matènèl » nan lekòl fondamantal yo. Pwofesè ki mwen byen prepare yo, se yo ki bay kou nan « ti klas » sa yo. Mèt sa yo se tankou yon fantòm ki pral eseye aprann pitit nou yo li nan yon lang, pou kòmanse, ki pa lang pa yo. Sosyete a, ki pa konnen pwoblèm sa a, pa siveye kondisyon difisil jenn sitwayen nou yo ap viv, poutan, si nou gade byen, anpil ladan yo pa pe reyisi aprann anyen lekòl.

### 1. INTRODUCTION

De la ville à la campagne, nous nous étonnons de voir qu'en Haïti, ces dernières années, les écoles fondamentales se paient le luxe d'avoir une, deux ou même trois classes dites « préscolaires ». C'est un constat que nous faisons jour après jour dans le cadre de notre travail qui nous permet de visiter toutes sortes d'écoles à travers le pays, qu'elles soient publiques, communautaires, congréganistes ou privées. Oui, les écoles publiques font de même à l'insu même des instances concernées.

Malheureusement, la fonction des classes dites « préscolaires » est très mal comprise. Tout élève se présentant à l'école pour la première fois, quel que soit son âge, est admis dans ces classes. On y rencontre même des enfants de 12 ans !

Cette situation déraisonnée s'est développée petit à petit, influencée par la prolifération des jardins d'enfants à Port-au-Prince et dans les autres villes principales du pays. Le cycle préscolaire de trois ans s'est ainsi intégré informellement au

cursus scolaire haïtien. Les parents se soumettent aux exigences des écoles qui demandent maintenant le passage obligatoire au préscolaire. Alors que l'âge normal d'un élève du préscolaire se situe entre trois et cinq ans, avec l'entrée en première année fondamentale à six ans, nous sommes témoins de situations où des enfants déjà trop âgés à leur arrivée à l'école sont soumis au cycle complet du préscolaire.

Alors qu'en ville la course pour l'admission aux grandes écoles porte les jardins d'enfants, sous la pression des parents, à entamer, dès la grande section préscolaire, le programme du fondamental. Des examens d'admission en première année, examens souvent basés sur des connaissances de formation générale, telles que la lecture, sont administrés aux enfants au deuxième trimestre de la dernière année préscolaire. Il en résulte qu'un enfant de cinq ans doit déjà décoder les lettres et les sons avant même la moitié de cette année charnière pour lui. Il y a donc « dans le pays en dehors » des surâgés en maternelle et « en ville », des enfants de cinq ans qui lisent prématurément. Dans les deux cas, l'enfant est mal traité. ►

## 2. GOUVERNANCE DU SOUS-SECTEUR DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

Comment se porte donc la gouvernance du sous-secteur de l'éducation de la petite enfance ? Le secteur préscolaire, jusqu'ici presque entièrement privé, devrait avoir, comme point de gouvernance au ministère de l'Éducation nationale (MENFP), la Direction d'appui à l'enseignement privé et du partenariat (DAEPP) ou l'Office national de partenariat en éducation (ONAPE). La petite enfance et le préscolaire n'ont pas de représentation à la DAEPP. L'ONAPE, créé en 2007, par ailleurs, n'existe encore que sur papier. Le préscolaire est donc géré par le Bureau de gestion de l'éducation préscolaire (BUGEP), qui n'est jusqu'ici pas une « direction », mais se rapporte directement à la Direction générale du ministère de l'Éducation nationale. Sa fonction face au privé n'est pas claire. Les directeurs et directrices de jardins d'enfants ne savent pas à qui s'adresser pour obtenir un programme officiel ou une licence pour leur école. Le BUGEP n'a pas de marge de manœuvre. Il ne peut homologuer les programmes ni contrôler le secteur. Il n'y a pas d'inspection pour le préscolaire ni de grille d'évaluation des écoles préscolaires. Le BUGEP n'emploie qu'une douzaine de cadres, surtout des femmes, basés à Port-au-Prince seulement. Il n'y a pas de bureaux départementaux de la petite enfance ou de l'éducation préscolaire. La structure actuelle ne peut gérer le secteur. Il y avait, il y a quelques années, une inspectrice préscolaire par département. Plusieurs d'entre elles sont maintenant retraitées et n'ont pas été remplacées. Un recrutement de 50 inspecteurs préscolaires en 2009 n'a pas eu de suite faute de moyen. Le curriculum du préscolaire en vigueur date des années 1980 et n'est pas accessible au grand public. Un nouveau curriculum écrit en 2004 par des consultants cubains est introuvable, donc inexistant. D'ailleurs, il était rédigé en espagnol et aurait dû être traduit en français pour utilisation. Les rapports du BUGEP avec la Direction de la formation professionnelle (DFP) et à la Direction du curriculum et de la qualité (DCQ) sont ardues. Quand il s'agit de normes minimales, de curriculum et de régulation, rien ne passe, rien ne peut passer sans l'aval de ces directions et sans l'approbation de la direction générale. Des lignes directrices pour les services à la petite enfance développées par la CARICOM avec la participation du BUGEP [1], en 2006, n'ont pas été revues ni validées par le MENFP. La DFP ne dispose pas d'un curriculum de formation des maîtres spécifique au préscolaire. Pourtant, il existe plus d'une trentaine d'écoles normales offrant l'option préscolaire. L'examen d'État pour cette option est pratiquement le même que pour les maîtres du fondamental. Depuis 2007, l'UNICEF coopère de près avec le BUGEP au renforcement des centres préscolaires publics par des formations de maîtres et des distributions de matériel didactique. Mais il n'a pas encore été possible de faire valider les modules de formation faute de cadres compétents en matière d'éducation préscolaire à la DFP<sup>1</sup>.

1. La Fondation Tipa Tipa, en 2009, ayant demandé l'homologation de la formation qu'elle dispense pour le BUGEP aux enseignants des classes

La petite enfance était tombée dans l'oubli depuis la fin des années 1980, où on a vu disparaître le programme national d'éducation parentale « Konesans Fanmi Se Lespwa Timoun » appuyé par l'UNICEF. Les centres de petite enfance intégrés, ou CINEC, développés et gérés par CARE de 1976 à 1980, qui accueilleraient des enfants de zéro à cinq ans n'existent plus [2]. Les efforts du Centre d'Éducation Spéciale (CES) pour le développement de matériel local et en créole, tel le guide Potaj, n'ont pas été considérés par les instances concernées. Bien d'autres efforts du secteur non public sont restés dans l'isolement au lieu d'être étreints par les ministères concernés.

Depuis 2006, il y a un regain d'intérêt pour la petite enfance au niveau international à cause des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)<sup>2</sup>. Nous la voyons prendre sa place parmi les recommandations du Groupe de travail pour l'éducation et la formation<sup>3</sup> (GTEF), suivies du Plan opérationnel 2010-2015 (PO) et enfin de la politique nationale pour la petite enfance, Développement intégral de la petite enfance (DIPE), validée officiellement en décembre 2012. Comment ce plan se mettra-t-il en marche à l'échelle nationale pour que nos plus vulnérables en profitent, et au plus vite ?

## 3. PROFESSIONNALISATION

La prise en charge des petits enfants passe par la professionnalisation des cadres, par une spécialisation réelle des éducateurs de la petite enfance. Des opérateurs privés tels que l'École normale des jardinières d'enfants (ENJE) forment des maîtresses depuis 40 ans, mais ce diplôme autrefois validé par le Ministère ne l'est plus<sup>4</sup>. Des professionnelles de la petite enfance, comme Jacqueline Turian Cardozo, Marie Thérèse Colimon Hall et Denise Fouchard, ont consacré leur vie à l'éducation préscolaire en Haïti en créant des écoles maternelles haïtiennes et des programmes d'éducation et de formation valables. Leur travail n'est ni reconnu ni validé. Il y a un recommencement périodique à l'échelle gouvernementale pour la petite enfance et l'éducation préscolaire. Les avancées de la société civile ne sont pas prises en considération par les bailleurs de fonds internationaux, vrais moteurs des actions en cours. Nous devons reconnaître qu'avec ce regain d'élan pour la petite enfance, nous avons marqué des étapes importantes, dont certaines sont déjà citées, parmi elles l'Analyse de la situation de la petite enfance (2006), les recommandations du GTEF (2008), le DIPE (2010), le Plan opérationnel 2010-2015, la validation de la politique (décembre 2012) et la campagne de sensibilisation pour le DIPE (2013). Des curricula officiels du préscolaire et de la formation des maîtres de

préscolaires publiques, n'a pas pu obtenir cette homologation de la DFP faute de cadres aptes à évaluer les modules.

- Plus spécifiquement le commentaire général n° 7 pour la petite enfance, ajouté en 2005.
- Commission présidentielle mise sur pied par le président René G. Prével pour faire des recommandations en matière d'éducation pour les prochaines 25 années. Voir document : [http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Haiti/Haiti\\_Pacte\\_national\\_education.pdf](http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Haiti/Haiti_Pacte_national_education.pdf).
- Dixit Jacqueline Baussan-Loubeau, directrice de l'ENJE.

ce niveau sont actuellement en élaboration. Seront-ils validés et mis en application ? Ses cursus seront-ils promptement mis à la connaissance des concernés ? Nous avons beaucoup de mal à passer à l'action et à impliquer ou même informer le secteur non public. Un secteur qui a grand besoin de normes minimales et de directives claires pour corriger la situation des petits enfants haïtiens.

#### 4. FACTEURS SOCIAUX ET CONJONCTURELS

Malgré les efforts des écoles maternelles pour élever la barre au rang des exigences des écoles fondamentales pour l'entrée en première année, de nombreuses écoles ouvrent des classes préscolaires dans le but de faire ce travail de préparation elles-mêmes. Aujourd'hui, les deux tiers des écoles fondamentales ont des classes préscolaires [3]. Cela crée une situation oppressive pour les parents et leurs enfants qui se trouvent devant un passage obligé, quels que soient leur âge et leur situation économique.

Il est vrai que les enfants des campagnes et des classes défavorisées sont déjà au départ moins bien équipés pour l'école. Ils ne vont pas au jardin d'enfants. Ils n'ont pas de livres et de jeux éducatifs à leur portée. Ils ne sont pas exposés à la langue française imposée à l'école et les parents ne leur lisent pas d'histoires avant d'aller au lit. Aujourd'hui, un obstacle de plus s'impose à eux : un préscolaire obligatoire, inapproprié et trop axé sur les matières scolaires qui intègre des élèves trop âgés. Une injustice est infligée aux plus vulnérables de notre société : alors que les enfants des classes moyennes et de l'élite sont pris en charge dès l'âge de deux ou trois ans, ceux des classes paysannes et des populations urbaines démunies ne trouvent pas d'encadrement valable pour la préparation scolaire. La division sociale commence ainsi à l'école. Une masse d'enfants vient créer un nombre important de surâgés et de redoublants dans des classes fondamentales trop remplies et multiâges.

Dans la société haïtienne, plus on est petit, moins on compte. Les professionnels de la petite enfance ne sont pas considérés comme des spécialistes importants. Ce sont de simples gardiens d'enfants. Dans une même école, les enseignants des grandes classes reçoivent beaucoup plus de considération qu'eux. Le niveau de formation du professeur préscolaire importe peu. La personne la moins compétente de l'équipe enseignante est presque toujours placée dans la classe des plus petits.

Il est évident que cette situation d'inertie et de négligence envers le préscolaire qui, malheureusement, traîne, est due à une conception erronée de l'éducation de la petite enfance, et ceci, à tous les niveaux : « Timoun se ti bèt ! » Alors que des découvertes plus ou moins récentes sur le développement de l'enfant pointent vers la nécessité de prendre les choses en main très tôt, d'où l'adage « Tout se joue avant six ans », chez nous, en Haïti, plus on est petit, moins on compte. Dans les pays d'Europe du Nord et de l'Est, les enseignants des jeunes enfants sont des universitaires, puisqu'une pédagogie spécifique leur est recommandée, mais en Haïti, des personnes sans préparation font

la classe aux petits. Les directions d'école n'ont aucune idée de cette différence pointue. Les inspecteurs nationaux n'ont pas été formés pour la supervision des classes préscolaire et ne sont pas capable de les observer et de les évaluer pour faire des recommandations adéquates. La résultante générale est que l'enseignement aux petits enfants est une activité abêtissante qui, d'ailleurs, n'est l'affaire que des femmes puisqu'il s'agirait surtout de les surveiller et de les mater.

#### 5. CONCLUSION

Il n'est pas difficile de comprendre qu'un enfant de deux ans est, grâce à la multitude et à l'intensité de ses connexions synaptiques, en train de vivre les moments les plus intenses de son apprentissage cognitif, moteur et affectif. Une intensité qui ira *decrecendo* à partir de six ans.

On devrait, avec de tels arguments, pouvoir convaincre les décideurs de mieux prendre en main la gestion de la petite enfance. Surtout qu'une étude américaine démontre qu'un dollar dépensé en éducation de la petite enfance en économise jusqu'à treize plus tard en dépenses publiques [4]. Néanmoins, il ne s'agit pas ici de l'épargne à réaliser, mais plutôt de la vulnérabilité de nos très jeunes citoyens haïtiens qui, s'ils ne sont pas pris en compte, n'atteindront jamais leur plein potentiel. Par manque d'accès aux soins adéquats et à l'éveil éducatif d'un préscolaire de qualité, un droit fondamental, le droit à l'éducation, leur est nié. Nos enfants sont des sans-voix. Ils subissent cette injustice dans le silence. Les parents avisés et qui en sont capables font des sacrifices énormes pour assurer cette prise en charge précoce recommandée de plus en plus et sans hésitation par tous les chercheurs. Les nations qui nous entourent ont déjà pris le contrepied. La CARICOM travaille en groupe au développement de politiques et de directives. En Jamaïque, une commission<sup>5</sup> est mise sur pied pour l'action conjointe des ministères pour la petite enfance. À Cuba, tous les enfants vont au préscolaire dès l'âge de deux ans. Au Chili, la présidente Michelle Bachelet en avait fait une de ses priorités...

Chez nous, en Haïti, il nous faudrait une mobilisation similaire, une action qui surmonte les préjugés échafaudés auxquels font face les professionnels de la petite enfance, par un plaidoyer public et de haut niveau en faveur de cette action. L'argument souvent entendu est que bien d'autres générations n'ont pas eu accès au préscolaire. Mais les temps changent et des découvertes scientifiques sur l'humain prouvent des faits importants sur la petite enfance. De plus, beaucoup de pays ont pris les devants et poussent l'éducation préscolaire de qualité pour tous. Le laisser-faire que nous vivons ici est douloureux et nocif pour nos enfants, qui sont trop souvent dans des carcans scolaires leur faisant plus de tort que de bien. Le progrès n'est-il pas pour nous ? Il nous faut des normes et une réglementation. Il nous faut dénoncer cette maldonne et exiger qu'elle soit corrigée. Il nous faut rassembler les experts locaux pour convaincre ►

5. Early Childhood Commission (ECC), à l'adresse [www.ecc.gov.jm](http://www.ecc.gov.jm).

nos dirigeants de définir une politique plus responsable pour les citoyens de zéro à huit ans. La citoyenneté se forme à cet âge-là par le développement de l'estime de soi, la capacité de faire des choix, de travailler en équipe, de respecter l'autre et de vivre bien dans son environnement et sa culture. Tous nos enfants méritent un préscolaire de qualité! ■

### BIBLIOGRAPHIE

1 CARICOM. *Lignes directrices pour le développement de politiques, règlements et normes de services de développement de la petite enfance*, [En ligne], [http://www.](http://www.caricom.org/jsp/community_organs/cohsod_education/early_childhood_development_guidelines_french.pdf)

[caricom.org/jsp/community\\_organs/cohsod\\_education/early\\_childhood\\_development\\_guidelines\\_french.pdf](http://www.caricom.org/jsp/community_organs/cohsod_education/early_childhood_development_guidelines_french.pdf).

2 Lidia Lemaire, Colette Vilgrain, Dominique Hudicourt Riboul. *Analyse de la situation de la petite enfance en Haïti et proposition d'une politique intégrée et active pour les enfants de zéro à six ans*, UNICEF (2006), chap. 3, p. 27.

3 MENFP/DPCE. *Recensement scolaire 2011*, [En ligne], [eduhaiti.gouv.ht](http://eduhaiti.gouv.ht).

4 Schweinhart, L. J., Barnes, H. V., & Weikart, D. P. (1993). *Significant benefits: The HighScope Perry Preschool study through age 27* (Monographs of the HighScope Educational Research Foundation, 10). Ypsilanti: HighScope Press.

5 HECKMAN, James J. (2011). «The economics of inequality, the value of early childhood education», *American Educator*, printemps, p. 31-47.

**Dominique Hudicourt Riboul** est haïtienne. Elle est depuis 2004 directrice de la Fondation Tipa Tipa, fondation qui œuvre pour l'avancement et la réforme de l'éducation des jeunes enfants et leurs familles en Haïti. Cofondatrice de l'École Acacia, elle a auparavant dirigé Arc-en-Ciel Kindergarten à Pétion-Ville. Ayant fait des études en arts visuels (B.A.), puis vers une maîtrise en éducation artistique à la Northern Illinois University, aux États-Unis, elle a aussi étudié l'éducation préscolaire au Centre Montessori d'Haïti. Dominique Hudicourt Riboul a enseigné à l'École nationale des arts et enseigne toujours la didactique de l'art à l'Université Quisqueya. Membre du conseil de l'OMEP-Haïti et vice-présidente de la Fondation Culture Création, elle participe souvent aux conférences et ateliers régionaux et internationaux pour le développement de la petite enfance. [dhudicourt@yahoo.com](mailto:dhudicourt@yahoo.com)

